

## Convoitises et dissensions autour de la reprise d'Ascométal

by Usine Nouvelle - jeudi, mai 15, 2014

<http://correspondances.fr/convoitises-dissensions-autour-reprise-dascometal/>

Saisi de quatre offres de reprise du groupe sidérurgique Ascométal, le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) ne devrait pas trancher avant le 19 mai. L'offre française défendue par Frank Supplisson a la préférence de la CGT et du ministère du Redressement productif. L'administrateur et la CFE-CGC expriment leur préférence pour le groupe brésilien Gerdau.

Deux jours de Comité central d'entreprise extraordinaire n'ont pas permis aux syndicats d'Ascométal de définir une position commune quant à la reprise de leur groupe, convoité par quatre repreneurs potentiels. Les candidatures des deux fonds de pension en lice – Anchorage et Appollo, soutenu par Anne Lauvergeon - n'ont recueilli aucun soutien syndical.

La partie semble se jouer entre l'offre française Supplisson-Dollé-Forgeard et l'industriel brésilien Gerdau associé à l'algérien Cevital.

« Seule la proposition Gerdau, robuste financièrement pour faire face aux développements et aux contributions pécuniaires des salariés non repris, atténuerait le marasme dans lequel se trouve Ascométal », estime la CFE-CGC, qui conditionne son soutien à la reprise par le groupe Cevital des sites de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) et Allevard (Isère), qui n'entrent pas dans le périmètre de la reprise prévu par Gerdau. L'industriel brésilien promet en revanche 150 millions d'euros d'investissements sur cinq ans et annonce une ligne de crédit de 230 millions d'euros.

De sources syndicales reprises par l'AFP, l'administrateur judiciaire se serait également montré favorable à l'offre brésilienne, qui maintiendrait 1 586 emplois sur un effectif de 1 900 salariés et procéderait à 166 embauches.

### 3 millions d'euros du conseil régional promis au projet français

La CGT estime pour sa part l'offre de Gerdau « *inacceptable sur le plan social* » et n'approuve guère la perspective d'un siège social basé à l'étranger. Le syndicat apporte donc un soutien mitigé à l'offre de Frank Supplisson, qui prévoit le maintien de 97 % des emplois, préserve l'intégrité du groupe et promet l'implantation du siège social à Hagondange (Moselle).

La motion de la CGT pointe néanmoins un montage financier reposant majoritairement sur des fonds de pension, les actionnaires n'apportant que 55 millions d'euros sur une offre chiffrée à 230 millions d'euros, et s'inquiète de possibles conflits d'intérêts au sein de la gouvernance de la future entité.

Le commissaire au Redressement productif Mathieu Aufauvre s'est également déclaré favorable à l'offre française, qui pourrait bénéficier d'un prêt via le « *fonds de résistance économique* ». Le 12 mai, le conseil régional de Lorraine a également promis un prêt d'un montant de 3 millions d'euros au projet français.

L'audience du tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) se poursuivra jusque dans la soirée.  
La décision pourrait être connue dès le lundi 19 mai.